

A woman wearing a bright orange headscarf and a pink shirt is looking through a decorative metal gate. She has a wooden stick in her mouth. The background shows a stone wall and a paved area. The text is overlaid on the image in a bold, white, sans-serif font with a black outline.

**BOÎTE À
OUTILS
POUR L'UE
SUR**

**LES FEMMES
DEFENSEURES
DES DROITS
HUMAINS**



En couverture: membres de l'OFRANEH/société civile hondurienne attendent devant le bâtiment du gouvernement (Cour suprême de justice), où se tient la manifestation pour le premier anniversaire de l'assassinat de Berta Cáceres, tandis que la famille et les avocats remettent une nouvelle pétition sur l'affaire aux fonctionnaires du gouvernement à l'intérieur.

Crédit photo: Ivi Oliveira, Front Line Defenders

Front Line Defenders exprime sa plus sincère gratitude aux femmes défenseuses des droits humains, aux organisations et aux mouvements dont les connaissances et l'expertise ont conduit à la création de cette Boîte à outils, du collectif féministe, qui a généreusement offert un temps et un espace dans son rassemblement mondial pour permettre à des dizaines de défenseuses des droits humains de contribuer, aux défenseuses en danger qui ont fourni des témoignages personnels.

Cette boîte à outils vise à aider l'Union européenne à soutenir les luttes des défenseuses des droits humains qui osent revendiquer des droits à partir des identités mêmes qui, selon la société, sont à l'origine de leur 'statut de victime': femmes autochtones, femmes lesbiennes, femmes bisexuelles, femmes transgenres, femmes syndicalistes, mères, sœurs, travailleuses du sexe, responsables du foyer... Leurs luttes incessantes, la créativité de leur résistance et la puissance de leur travail en faveur des droits humains sont les fondements de ce projet.

Écrit par:

Emma Achilli, Directrice du bureau auprès de l'UE, Front Line Defenders

Publié par:

Front Line, the International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders
Grattan House
Temple Road
Blackrock, A94 FA39
County Dublin
Ireland

Copyright © 2020 by Front Line Defenders

Ce matériel est enregistré sous une licence Creative Commons Attribution - NonCommercial ShareAlike 3.0 License

Ce rapport a été produit pour le bénéfice des défenseurs des droits humains et peut être cité ou copié à condition que la source/les auteurs soient mentionnés.

Des copies de ce rapport sont disponibles chez: www.frontlinedefenders.org



Introduction et objectif

Les femmes défenseuses des droits humains (FDDH) sont décrites dans la résolution des Nations unies adoptée en 2013¹, étant à l'origine de cette appellation. Bien que tous les préceptes de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits humains leur sont applicables, les FDDH vivent la violence de manière différente en raison du travail qu'elles accomplissent et du fait qu'elles sont femmes. Le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits humains explique que "les femmes défenseuses des droits humains sont souvent confrontées à des risques et à des obstacles supplémentaires et différents qui sont liés au genre, à l'intersection et à la forme des stéréotypes de genre, et des idées et normes profondément ancrées sur qui sont les femmes et comment elles devraient être". Il existe de nombreux facteurs économiques, sociaux, culturels et géographiques qui influent sur la manière dont les défenseuses des droits humains subissent une violation, notamment la classe sociale, la religion, l'âge, la langue, l'orientation sexuelle, le lieu, la race et l'origine ethnique. La résolution demande des mesures de protection spécifiquement définies par le prisme du genre, et que les défenseuses des droits humains soient consultées lors de leur conception et de leur mise en œuvre.

Les mouvements féministes se méfient cependant de présenter les vulnérabilités auxquelles les femmes sont confrontées comme élément fondateur du récit sur les FDDH - en insistant sur le fait qu'elles ne sont pas une sous-catégorie des défenseurs et/ou comme "plus nécessiteuses et vulnérables". Les organisations féministes et de défense des droits, en introduisant le concept de sécurité intégrée ou holistique, sont toutefois allées au-delà des risques classiques, visibles et "externes" auxquels sont confrontés les défenseurs et ont identifié une série d'autres problèmes qui affectent les défenseuses. Les luttes sur les revenus, la santé, le stress et l'épuisement professionnel, les conséquences de la discrimination, du sexisme et de l'inégalité, ainsi que la surcharge de travail des femmes qui s'occupent de leur famille, sont autant d'obstacles au travail des défenseuses et devraient être abordés par ceux qui veulent faire avancer leur action. Les femmes défenseuses des droits humains appellent par conséquent l'UE, ses ambassades, ses délégations et son personnel à reconnaître ces facteurs de risque uniques et à développer à la fois une compréhension et des stratégies supplémentaires à l'égard des situations et des menaces spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes dans l'application des lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits humains.



Cette boîte à outils a bénéficié de la contribution de nombreuses organisations et défenseuses des droits humains internationales et nationales et vise à fournir au personnel du siège de l'UE, des capitales des États membres de l'UE, des délégations et des ambassades de l'UE et de ses États membres un ensemble d'outils opérationnels à utiliser dans le travail diplomatique, dans les contacts avec les défenseuses et avec les organisations de la société civile locales et internationales. L'intention et le résultat attendus sont que l'utilisation de cette boîte à outils renforcera la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits humains et permettra à l'UE de mieux répondre aux défenseuses des droits humains qui ont demandé une action et une protection internationales.

1. Risques et défis auxquels sont confrontées les femmes défenseuses des droits humains

Les FDDH ont identifié des expériences communes reflétant les tendances mondiales de répression et de violence de genre perpétrées par des acteurs étatiques et non-étatiques : entreprises privées, autorités étatiques et locales, forces militaires et de police, services de sécurité privés et parfois même les membres de la famille, de la communauté et des mouvements sociaux. La violence contre les défenseuses des droits humains dans les sphères publiques et privées est liée à, et est enracinée dans les relations de pouvoir – sociales, économiques et politiques.

Facteurs culturels et sociétaux

La résolution A/RES/68/18 (2013) des Nations Unies reconnaît que les inégalités historiques et structurelles dans les relations de pouvoir et la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que diverses formes d'extrémisme, ont des implications directes sur le statut et le traitement des femmes. Les droits



de certaines femmes défenseuses des droits humains sont violés ou abusés, et leur travail est stigmatisé en raison de pratiques discriminatoires.

“Le fait que les femmes soient vues en public heurte les sentiments religieux de certaines personnes dans ce pays. La libération des femmes, la liberté des femmes sont en jeu si les meurtres, les attaques, le harcèlement sont justifiés au nom de l'atteinte au sentiment religieux.”

- Sultana Kamal, FDDH

de certaines femmes défenseuses des droits humains sont violés ou abusés, et leur travail est stigmatisé en raison de pratiques discriminatoires.

“L'hétéronormativité - le fait de privilégier l'hétérosexualité et la définition rigide des identités de genre, des sexualités et des relations de genre - renforce les distinctions claires entre les hommes et les femmes. Elle rend invisibles les personnes non-conformes et reproduit les attentes sur la façon dont les femmes et les hommes doivent s'exprimer.”² Le travail des défenseuses des droits humains, y compris la direction et l'organisation de leurs communautés, peut être considéré comme une remise en cause des notions sociétales traditionnelles de la famille et des rôles de genre, ce qui peut entraîner l'hostilité de la population générale, de leurs communautés, des chefs religieux, de leurs familles et des autorités. Les défenseuses des droits humains sont plus susceptibles d'être calomniées, discréditées et exposées à l'humiliation,

à l'exclusion et à la répudiation publique lorsqu'elles font le même travail que leurs homologues masculins.

Le patriarcat, le fondamentalisme religieux et la ré-émergence d'un discours fondé sur des "valeurs traditionnelles" limitent également l'accès des défenseuses aux décideurs. Les personnes ayant un "programme féministe" réel ou perçu comme tel sont de plus en plus exclues de certains mécanismes de consultation. Le langage anti-féministe est normalisé à l'ONU et s'infiltré³ dans les programmes nationaux.

"Le premier obstacle auquel les femmes défenseuses sont confrontées est de devenir invisibles ou de voir leurs contributions marginalisées - parfois subtilement - leurs points de vue être ignorés, traités avec scepticisme et rabaisés, y compris dans les mouvements de défense des droits humains. Les femmes sont souvent reléguées à des rôles de soutien, alors que les hommes occupent des postes officiels, et elles peuvent trouver plus difficile d'accéder quant à la réticence des organisations et des mouvements sociaux à s'attaquer à la discrimination fondée sur le genre, à la violence et à la marginalisation des femmes dans leurs propres structures et pratiques."⁴

"Dans de nombreuses cultures, l'obligation pour les femmes de s'en remettre aux hommes en public peut constituer un obstacle à leur remise en question publique de l'action des hommes qui violent les droits humains."⁵

Dans le monde entier, les défenseuses des droits humains ont identifié des expériences communes reflétant les tendances mondiales de répression et de violence liées au genre perpétrées par des acteurs étatiques et non-étatiques : entreprises privées, autorités étatiques et locales, forces militaires et de police, services de sécurité privés et, parfois, les membres de la famille des femmes, les communautés et les mouvements sociaux. La violence contre les FDDH dans les sphères publiques et privées est liée et toujours enracinée dans les relations de pouvoir sociales, économiques et politiques.

Les rôles traditionnels des femmes et des hommes signifient que les défenseuses des droits humains doivent assumer une part disproportionnée des tâches domestiques, de s'occuper des parents âgés, des enfants, des malades, en plus de leur travail d'activiste. Dans ce contexte, les FDDH ont soit moins de temps à consacrer au travail qu'elles le souhaiteraient, soit elles courent un risque plus élevé de surcharge de travail en raison d'un travail s'étalant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

"L'analyse intersectionnelle, qui permet de comprendre les risques et les obstacles qui dépassent la binarité homme/femme, est essentielle si nous voulons répondre efficacement aux risques auxquels font face les FDDH, en particulier celles qui sont basées dans la communauté. Dans certains pays, les défenseuses transgenres, en particulier, sont effectivement empêchées de s'engager dans une quelconque action de défense

*"Au début, pendant la révolution et jusqu'en 2011, tout le monde semblait heureux que je fasse le travail, que je dirige. En 2012, [les collègues masculins] ont commencé à dire des choses comme 'nous allons dans les villages demain, pour rencontrer plus d'enseignants, nous serons assis dans des cafés, ce n'est pas approprié pour une femme'. Il était clair qu'ils ne voulaient pas qu'une femme comme moi - non couverte du Caire qui fume - représente le syndicat auprès des hommes dans des domaines qu'ils considèrent comme plus conservateurs. Quand nous étions un petit mouvement basé en zone urbaine, c'était bien pour moi de faire tout le travail. Mais quand le mouvement est devenu national, je suis devenue un leader inapproprié. Ils m'ont proposé un rôle symbolique à la tête du 'Comité des femmes'. Ce n'est pas pour moi."
Hala, défenseuse des droits humains et enseignante*



des droits des LGBTI. “Les femmes transgenres subissent la violence à de nombreux niveaux en raison de l’exclusion sociale et de la discrimination ; et les défenseures des droits humains des transgenres, en Amérique latine, courent un risque particulièrement élevé d’être victimes de violations des droits humains ; un risque qui augmente de manière exponentielle dans le contexte du travail sexuel.”⁶

L’expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre a mis en évidence⁷ les nombreux facteurs sociaux, économiques, culturels, juridiques et politiques qui engendrent la violence et la discrimination à l’égard des femmes transgenres et, par extension, des défenseures des droits humains transgenres. Il s’agit notamment des meurtres ciblés motivés par la haine, de la haine et des attaques homophobes et transphobes, de la violence sexuelle, des mutilations, de la torture et des mauvais traitements, ainsi que des arrestations et détentions arbitraires, des enlèvements, du harcèlement et des brimades. Il s’agit

aussi de lois fondées sur la décence, la santé et la sécurité publiques, comme les “crimes contre l’ordre naturel” ou la “débauche”, ou celles qui criminalisent le travail sexuel ou le “vagabondage”, qui sont utilisées pour cibler et poursuivre les défenseures des droits humains transgenres.

En raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, les défenseures lesbiennes, bissexuelles, transgenres et intersexes (LBTI+) sont également confrontées à des discriminations en matière d’emploi, de soins de santé, d’éducation, de logement, de protection sociale et de reconnaissance légale du genre, ainsi qu’à des restrictions des libertés d’expression, d’association et de réunion. L’existence même des femmes LBTI+ est un affront aux structures de pouvoir hétéronormatives qui privilégient les unités familiales hétérosexuelles, cisgenres et dirigées par des hommes. La visibilité de ces femmes en tant que militantes augmente souvent la probabilité de subir des violences ou des discriminations fondées sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre désormais publique.

Ines, femme transgenre, défenseure des droits humains et travailleuse du sexe à Yogyakarta, a fondé une organisation non-enregistrée en 2013. Elle plaide pour l’accès à des services dont les travailleuses du sexe sont généralement privées, comme les logements sociaux. Avec des collègues, elle ont mis leurs salaires en commun pour répondre aux exigences de “salaire stable” de nombreux propriétaires, et ont plaidé en faveur des soins médicaux. Ines a déclaré avoir fréquemment dû “choisir” entre sa sécurité en tant que défenseure et sa capacité à gagner suffisamment pour manger. La nécessité de se concentrer entièrement sur les clients la nuit détourne son attention de la documentation des violences, des vérifications de la sécurité des autres femmes, et de la défense des travailleuses du sexe harcelées par la police.



Enfin, les femmes dirigeantes, coordinatrices et activistes peuvent également ne pas connaître le système des droits humains et ne pas s'identifier comme défenseures. Les FDDH les plus exposées sont les militantes de base et de première ligne qui défendent les droits humains dans leurs propres communautés, sans réseau de soutien ni visibilité plus larges. Elles ne font pas partie d'un mouvement ou d'un réseau plus large de la société civile et sont exposées à des risques plus importants en raison de leur position vulnérable - et probablement marginalisée (par exemple, les femmes LBTI+, celles appartenant à des minorités, les femmes déplacées à l'intérieur du pays, les femmes réfugiées). Les situations dangereuses sont souvent aggravées par un manque de contact direct avec les organisations ayant la capacité et les ressources nécessaires pour les aider.

Violations liées au genre

En plus des violations subies par les hommes, les femmes défenseures peuvent subir d'autres violations spécifiques à leur genre, allant de la violence verbale genrée, à l'abus sexuel et au viol. Ce dernier est particulièrement répandu dans les situations de conflit armé, dans lesquelles les auteurs de ces actes jouissent presque toujours d'impunité. De plus, dans certains contextes, si une femme est violée ou abusée sexuellement, elle peut être perçue par sa communauté comme ayant apporté la honte à sa famille et à la communauté en général.

Les conflits armés ont un impact sur les défenseures des droits humains en raison des niveaux plus élevés de violence et de violence basée sur le genre, de l'effondrement des mécanismes pour faire respecter la loi et de l'incapacité

Au Zimbabwe, avec l'expansion de l'extraction minière et pétrolière, les forces militaires et policières sont venues soutenir les entreprises. Elles utilisent la violence et la violence sexuelle pour intimider les femmes et les filles locales et réprimer la résistance. Dans certains cas, les soldats ou les policiers violent les femmes en guise de punition - pour exercer l'exploitation minière artisanale, pour "intrusion" sur les champs de diamants qui étaient

ou du manque de volonté de l'État à traiter les violations commises par des agents étatiques et non-étatiques. Mais la violence contre les défenseures des droits humains va au-delà, à d'autres formes plus insidieuses de menaces psychologiques et physiques à leur travail et à leur bien-être. "La méconnaissance des femmes activistes en tant que simples victimes de conflits, ainsi que le manque de valeur attachée au travail qu'elles accomplissent, sont tous deux guidés par des perceptions profondément genrées du rôle et des capacités des femmes dans ce contexte."⁹ La rupture des relations sociétales pendant le conflit peut également réduire le soutien de la communauté au travail professionnel et privé des défenseures des droits humains et restreindre leur liberté de mouvement. Les femmes sont les plus touchées par le déplacement, la perturbation de leurs communautés et des activités de subsistance et de maintien de la vie telles que l'agriculture de subsistance, la gestion collective de l'eau, etc. Souvent, en période de conflit armé, les rôles traditionnels des hommes et des femmes sont ravivés ou renforcés, tandis que les processus ou négociations de paix excluent ou marginalisent souvent les possibilités de participation des femmes.

Les défenseuses des droits humains sont souvent ciblées en raison des objectifs politiques ou de mouvement pour lesquels elles se battent, tels que le renforcement de la législation en faveur des droits des personnes LGBTI ou la lutte contre la violence fondée sur le genre. Celles qui travaillent sur la violence contre les femmes ne travaillent pas seulement sur la responsabilité des acteurs étatiques tels que la police et les forces de sécurité, mais aussi sur la violence perpétrée au sein de la famille. Dans les cultures où la cellule familiale est un espace traditionnellement privé et dominé par les hommes, où la violence est normalisée, le travail des défenseuses comporte de graves risques pour leur sécurité personnelle.

La violence sexuelle, les menaces de violence sexuelle, la discrimination à l'égard des femmes dans les espaces décisionnels et les campagnes de diffamation sexistes sont utilisées pour faire taire la voix des femmes, leurs mouvements et leurs communautés, tant par les acteurs étatiques que par les acteurs non étatiques. Mais la violence contre les défenseuses des droits humains va au-delà, et comprend d'autres formes plus insidieuses de menaces mentales et physiques contre leur travail et leur bien-être.

Les menaces qui pèsent sur les défenseuses des droits humains qui utilisent les technologies numériques, telles que le harcèlement et la violence en ligne, la traque, la censure et le piratage informatique, prennent des aspects liés au genre lorsqu'elles visent à discréditer, humilier et inciter à la violence et aux abus, et qu'elles manifestent une discrimination systémique fondée sur le genre. Les violences abusives,

menaçantes et souvent sexualisées perpétrées contre les FDDH par le biais des médias sociaux peuvent avoir un effet paralysant sur leur travail, ainsi que sur leur sécurité émotionnelle et physique. Cela peut conduire les défenseuses des droits humains à s'autocensurer, à réduire leur présence en ligne et dans les espaces publics, ou à ne pas s'engager dans le travail.

Les membres de la famille des défenseuses des droits humains, en particulier les enfants, sont également les cibles de menaces et de violences, afin de décourager les FDDH de poursuivre leur travail. En tant que principales responsables des tâches domestiques et de soins des enfants, "les femmes défenseuses des droits humains... ont souvent beaucoup de mal à poursuivre leur travail de défense sachant que l'arrestation et la détention les empêcheraient de remplir leur rôle dans la famille..."¹⁰

Depuis que la défenseuse colombienne Claudia Julieta Duque a commencé à enquêter sur l'assassinat de son collègue journaliste Jaime Garzón en 2001, elle a souffert d'innombrables persécutions, allant d'enlèvement, aux multiples menaces, à la surveillance illégale de ses téléphones et courriers électroniques, l'accès à ses comptes bancaires et l'espionnage de ses parents proches et amis d'enfance, ainsi que des menaces de mort et de viol à l'encontre de sa fille en 2004, des événements qui l'ont obligée à trois exiles. Le harcèlement était si sévère que les tribunaux colombiens ont condamné trois officiers de haut rang de la DAS, y compris un directeur du service des renseignements, pour avoir torturé Claudia et sa fille.



“Weekly, someone messages that they will harm me or my family. Especially I worry about my son. Some of the women receive threats saying ‘We know where your son goes to school, how he walks home.’ See, when we, women, are threatened, it affects our family lives. When I started receiving death threats, the people I told said to me, ‘But you are a responsible mother of two children! Don’t write these things.’”

- Supriti Dhar, WHRD

Une des tactiques de répression utilisées par les gouvernements consiste à criminaliser les défenseuses des droits humains en les qualifiant de ‘terroristes’ ou de complices. La catégorisation générale des organisations de la société civile comme étant particulièrement exposées au risque d’être utilisées par les terroristes pour le blanchiment de capitaux par le GAFI a également entraîné une surveillance financière et un profilage accrus de la société civile, des processus financiers de plus en plus compliqués et même la perte d’accès financier pour certaines organisations de la société civile.¹¹ Parce que les défenseuses des droits humains dépendent de façon disproportionnée, par rapport à leurs homologues masculins, de l’accès au financement des organisations sœurs à l’étranger, crucial pour un travail sensible et indépendant, la lutte contre le terrorisme crée des obstacles supplémentaires pour les défenseuses des droits humains.

La criminalisation augmente également la vulnérabilité financière des femmes activistes et peut conduire à une condamnation sociale. Lorsque les hommes de la communauté sont tués ou emprisonnés pour leur activisme,

les femmes assument toutes les responsabilités familiales tout en poursuivant la lutte pour demander justice pour eux et en aidant à réorganiser leur communauté¹. En parallèle, les crimes commis contre les défenseuses des droits humains sont sous-déclarés.

Effets combinés

“La mondialisation et les politiques néolibérales ont, en outre, conduit à une désautonomisation économique et à des inégalités de pouvoir qui affectent les droits des femmes. Les défenseuses ont été en première ligne pour protester contre ces changements et revendiquer leurs droits, souvent avec beaucoup moins de ressources que les acteurs qu’elles opposent.”¹³ “Les femmes qui défendent leurs terres, leurs communautés et l’environnement sont confrontées à des risques et à des défis propres à leur genre : lorsqu’elles sont confrontées aux industries extractives, par exemple, elles remettent en question non seulement le pouvoir des entreprises, mais aussi un patriarcat profondément enraciné.”¹⁴ Les femmes subissent un préjudice disproportionné du fait des opérations d’extraction à grande échelle, car la pollution de l’eau, l’appropriation des terres et la perturbation des communautés les touchent, elles et leur famille. En outre, l’importation d’une main-d’œuvre presque entièrement masculine dans une communauté, accompagnée d’une économie de prestation de services, y compris une prévalence accrue de l’alcool, de drogues, des jeux d’argent, etc. peut nuire de manière disproportionnée aux femmes et aux FDDH locales. Les dommages environnementaux augmentent la charge de travail pour les défenseuses dans leur rôle de premières responsables du foyer et des soins et ont



sur elles des impacts économiques et sociaux de longue durée.

La combinaison de différentes formes de discrimination et de violence sexiste met non seulement en danger la vie et la santé des défenseuses, mais elle affaiblit également les familles, les organisations et le tissu social de leurs communautés.

Les femmes sont généralement les premières à réagir à l'éclatement de la société, aux crises (sanitaires, économiques, environnementales) et aux conflits communautaires ; elles constituent également la majorité de la plupart des mouvements sociaux, bien qu'elles ne jouent souvent pas de rôle de direction visible.¹⁵

Amérique centrale et Mexique

Entre 2015 et 2016, il y a eu un total de 2197 attaques contre des FDDH. Au Salvador (102), au Guatemala (231), au Honduras (810), au Mexique (862) et au Nicaragua (192).

Quelles défenseuses des droits humains sont attaquées ?

Les défenseuses des terres, du territoire et des ressources naturelles ont le plus souffert avec 609 attaques, suivies par celles qui défendent le droit à l'information et la liberté d'expression (425) et les défenseuses du droit à la vérité, à la justice et aux réparations (255). Les défenseuses des droits humains travaillant dans les sphères locales (63%) et rurales (41%) ont été les plus attaquées.

Comment sont-elles attaquées ?

Entre 2015 et 2016, 21 meurtres et 44 tentatives de meurtre de FDDH ont été recensés. En termes quantitatifs, l'intimidation et le harcèlement psychologique ont été subis par 30% des femmes agressées ; les campagnes de diffamation et de calomnie par 12% ; et les menaces, avertissements et ultimatums par 11%. 76% des attaques ont été répétées et liées entre elles. Une composante de genre a été identifiée dans 37% des attaques (contre une défenseuse, en raison de son genre en tant que femme).¹⁶

Qui s'attaque aux défenseuses des droits humains ?

L'État est le principal agresseur, étant donné que 54 % des agresseurs identifiés sont des policiers, des militaires, des fonctionnaires ou des autorités à différents niveaux de gouvernement. 28% des attaques (607) ont été attribuées à des inconnus. Par conséquent, dans seulement 38% des cas, les défenseuses des droits humains cherchent à obtenir justice devant les tribunaux. Dans 13% des cas, les défenseuses des droits humains sont attaquées dans des espaces privés : leurs propres communautés, organisations ou familles. Dans 10 % des cas, des agents de sécurité étaient impliqués : les niveaux d'agression sont étroitement liés à l'expansion des industries extractives. Jusqu'à 5 % des agresseurs sont issus de groupes religieux et/ou fondamentalistes, de personnel médical et de membres de partis politiques qui s'opposent aux défenseuses des droits sexuels et reproductifs et de la diversité sexuelle.

- Source: *IM-Defensoras*¹⁷

2. Caractéristiques d'une approche différenciée de la sécurité et de la protection

A"Les femmes défenseuses sont plus exposées que leurs homologues masculins à certaines formes de violence et autres violations, aux préjugés, à l'exclusion et à la répudiation. Il est donc important de reconnaître les défis spécifiques auxquels ce groupe de défenseurs est confronté, afin de renforcer les mécanismes de protection et autres réponses, tant au niveau local qu'international, à leurs préoccupations spécifiques. Souvent, les FDDH sont laissées sans mécanismes de protection efficace."¹⁸ Tous ces facteurs ont une incidence sur la manière dont les défenseuses réfléchissent et élaborent des stratégies sur leur sécurité, et prennent le temps et l'énergie nécessaires pour mettre en œuvre des mesures qui leur permettent de rester combattives et travaillent à leur plein potentiel. Cependant, pour de nombreuses défenseuses, les questions sur lesquelles elles travaillent ne sont pas facilement dissociées des problèmes de protection qu'elles rencontrent. Nous devons donc être conscients que les préoccupations de sécurité peuvent ne pas être articulées dans un cadre clair et peuvent exiger une connaissance des contextes culturels et politiques.

Parce qu'elles appartiennent à des réseaux, des collectifs et des mouvements, les attaques contre les FDDH sont censées servir d'avertissement aux autres. En effet, les mouvements de défense des droits humains ont critiqué les approches de la protection et de la sécurité qui se concentrent uniquement sur l'individu, en insistant sur la nécessité d'un soutien collectif. La protection individuelle est généralement limitée et ne fournit des ressources qu'à quelques personnes, plutôt que de s'étendre à tous ceux qui, au sein d'une communauté, sont en danger. Elle peut également isoler les défenseuses et les exposer à davantage de critiques.

Quand [les militants] disent aux femmes des choses comme "vous devez arrêter de faire la grève maintenant, ils ne vous puniront pas comme ils nous punissent", ils ne pensent qu'à l'arrestation. Ils ignorent complètement ce à quoi nous sommes confrontées. [Nous avons] beaucoup moins accès aux avocats, nous pouvons être désavouées par nos familles parce que nous sommes trop bruyantes ou trop visibles, et en Egypte, nous risquons toujours d'être agressées sexuellement. Ils ne voient rien de tout cela."
- WHRD

Les FDDH décrivent systématiquement un concept de sécurité qui intègre une série de priorités interdépendantes, dont beaucoup ne sont pas considérées comme des préoccupations de sécurité au sens "traditionnel" du terme. Il s'agit notamment de la capacité à :

- mener leur travail librement, sans restrictions ;
- travailler dans des espaces sûrs, dans leur propre espace, sans avoir à se justifier constamment ;
- avoir la liberté de parler, de voyager et de travailler sans obstacles ;
- travailler sans avoir à expliquer leurs activités ;
- faire tomber les frontières artificielles entre le côté "public" et le côté "privé" de la sécurité.
- d'accéder à la justice
- être reconnue pour leur travail en tant que défenseuses des droits de l'homme ; et
- se reposer, se rétablir et se renouveler."¹⁹

Une approche différenciée doit également prendre en compte les intersections, car les facteurs tels que le genre, la race, l'ethnie, la classe, l'état civil et l'orientation sexuelle façonnent les relations de pouvoir et augmentent la vulnérabilité des défenseuses des droits humains à la violence.

Les stratégies d'adaptation actuelles comprennent la visibilité et les alliances : "Parfois, les FDDH vont dans la clandestinité et restent discrètes jusqu'à ce qu'une menace soit passée. D'autres fois, elles cachent leur travail. Les groupes de défense des droits des femmes ne peuvent pas s'enregistrer en tant qu'organisations officielles, ou doivent publier leurs travaux de manière anonyme. D'autres fois, ils peuvent choisir de répondre à une menace très publiquement, ou de défier un adversaire par le biais des systèmes judiciaires nationaux ou internationaux, d'accroître leur visibilité publique pour attirer l'attention sur leur cause - et le soutien de celle-ci. De nombreux groupes de défense des droits des femmes nouent des relations stratégiques avec des alliés dans les médias, le gouvernement, les forces de police ou des alliances avec d'autres groupes de défense des droits humains dans leur pays, dans la région et au niveau international. Lorsqu'ils ont été menacés, ils déclenchent ces réseaux de soutien."²⁰

La construction de réseaux de protection et d'auto-soins parmi les défenseuses des droits humains est une stratégie importante de protection dans une perspective de genre. Les femmes activistes créent des espaces collectifs qui leur offrent une sécurité et reconnaissent leurs besoins. La confiance et la connexion permettent une réponse commune aux attaques et, parce que les réponses sont développées et dirigées par les défenseuses elles-mêmes, elles sont en mesure de tirer profit de leurs connaissances et de leur expérience de première main pour fournir un accompagnement efficace.²¹



3. Que peut faire l'UE pour soutenir les FDDH en tenant compte de leurs besoins de sécurité et de protection dans une perspective de genre et intersectionnelle ?

Les États sont tenus par les normes nationales, régionales et internationales en matière de droits humains de respecter, de protéger et de réaliser les droits des défenseuses des droits humains, et d'établir les conditions nécessaires pour qu'elles puissent exercer leur travail de manière pacifique. Les États sont également chargés de favoriser le changement dans les attitudes sociétales discriminatoires, telles que les préjugés et les constructions culturelles qui sapent le travail et les positions des femmes, les stéréotypes sur les comportements appropriés et les coutumes néfastes qui perpétuent la violence à l'égard des femmes.

Si l'UE veut vraiment soutenir les défenseuses, elle doit prendre en compte tous les facteurs qui entravent leur travail et leur permettre de contribuer pleinement à la défense de tous les droits. Les aider à surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées et tenir les acteurs étatiques et non-étatiques pleinement responsables au vu de leurs obligations.

Les mesures spécifiques proposés sont particulières au contexte et l'UE. Une discussion cohérente doit être ouverte dans avec les défenseuses pour déterminer lesquelles de ces mesures, le cas échéant, seraient les plus utiles. Chaque mesure décrite dans boîte à outils doit être discutée avec la défenseuse concernée ou ses représentants, afin de développer les stratégies et les actions les plus appropriées. La boîte à outils résume les différentes actions que les FDDH ont identifiées comme étant les plus nécessaires et les plus efficaces pour les aider à mener et à poursuivre leur travail dans des circonstances difficiles.

Mesures

En plus des mesures contenues dans les lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits humains, l'UE devrait tout mettre en œuvre pour :

Prévention: Remise en cause des normes socio-culturelles

>> Reconnaître publiquement le rôle significatif joué par les femmes défenseuses dans la consolidation et l'avancement de sociétés plurielles et inclusives ; reconnaître les contributions spécifiques apportées et les succès obtenus par les FDDH; appeler à un soutien sociétal pour leur travail. L'UE devrait également faire pression pour que d'autres acteurs influents fassent de même : autorités, hommes politiques, médias, personnalités publiques et religieuses, etc.

>> Fournir des cadres alternatifs qui vont à l'encontre des vues patriarcales/traditionnelles sur la légitimité de leur travail, en particulier dans les communautés rurales, marginales ou éloignées où les défenseuses des droits humains ont moins accès aux ressources et à la visibilité. Renforcer la reconnaissance, le soutien et le respect du leadership des femmes, promouvoir activement la participation des femmes à la prise de décision au sein des organisations et des mouvements, en particulier pour celles dont les réalités sont moins visibles, comme les femmes autochtones, rurales et migrantes, les femmes LGBTI+ et les défenseuses des droits sexuels, reproductifs.

>> En renforçant le leadership et la participation des femmes, il faut être conscient du fardeau disproportionné que portent déjà les défenseuses : la reconnaissance ne signifie pas qu'il faille réaliser un travail plus important, ou avoir une plus grande responsabilité. Promouvoir une plus grande responsabilité des hommes dans le travail domestique, les soirs familiaux et communautaires; faire de la place pour les femmes dans le leadership et au sein des mouvements.

>> Dénoncer toute déclaration ou action qui remet en cause ou délégitimise le travail des femmes défenseuses, ou qui favorise la stigmatisation, la diffamation, la discrimination et le sexisme à l'égard d'une FDDH.

Lutter contre les restrictions de l'espace pour la société civile indépendante

>> Sensibiliser à la dimension de genre du rétrécissement de l'espace pour la société civile, et de l'occupation de cet espace par les organisations non-gouvernementales créées ou parrainées par les gouvernements afin de promouvoir leurs intérêts politiques, ainsi que par les organisations promouvant les "valeurs traditionnelles" qui visent à inverser les politiques féministes ; assurer des réponses efficaces dans les politiques, le dialogue et la programmation.

>> Fournir des financements accrus pour les défenseuses des droits humains, y compris pour les projets relatifs aux droits des femmes, les activités féministes et en faveur des LGBTI+ , également afin de compenser la réduction du financement provenant de sources nationales et internationales.

Intersectionnalité

>> Aider à renforcer la compréhension des obstacles concrets rencontrés par les défenseuses dans leur travail, en tenant compte de l'intersectionnalité (comment les défis rencontrés par les défenseuses des droits humains sont aggravés par d'autres facteurs tels que l'identité raciale/ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, etc.).

>> Assurer des consultations avec les défenseuses des droits humains autochtones ou afrodescendantes, les femmes LGBTI+, les femmes vivant en zones rurales, les femmes leaders dans la défense des droits des travailleurs et d'autres défenseuses des droits humains sous-représentées.

Visibilité pour la protection

>> Reconnaître spécifiquement la contribution des défenseuses des droits humains qui travaillent dans des contextes de conflit armé, dans des communautés et dans des espaces hautement militarisés ; et les risques spécifiques associés au travail visant à s'assurer que les militaires et leurs propres communautés soient tenus responsables de leurs actions pour les violences commises contre les femmes et les civils, dans un contexte déjà hostile où elles sont normalisées. Reconnaître que les FDDH qui appartiennent et représentent des groupes et des communautés de victimes sont particulièrement exposées au risque d'être criminalisées, ciblées et écartées par des groupes étatiques et non-étatiques.

>> Encourager la participation active des FDDH dans les forums publics ; celles qui sont éloignées des centres de pouvoir devraient bénéficier de la même plateforme que leurs homologues masculins pour s'engager dans la défense des droits et sensibiliser le public sur leur travail et leur profil. Cela peut également aider à défendre les défenseuses contre les attaques et à renforcer leur protection.

>> En développant le leadership et la participation des femmes, il faut être conscient du fardeau disproportionné que portent déjà les défenseuses : la reconnaissance ne devra pas signifier qu'il faille porter le fardeau d'un travail plus important, d'une plus grande responsabilité et d'un plus grand travail. Il faudrait promouvoir une plus grande responsabilité des hommes dans les soins familiaux et communautaires, et faire de la place pour les femmes dans le leadership et au sein des mouvements.

>> Les déclarations publiques de soutien de l'UE aux FDDH qui sont attaquées envoient un message puissant. Consultez les défenseuses des droits humains sur le langage à utiliser avant d'émettre des déclarations. Les prix et autres formes de reconnaissance appropriées et spécifiques au contexte peuvent contribuer à légitimer le travail et la contribution des FDDH, mais peuvent aussi s'accompagner d'attentes ou de risques supplémentaires. Les stratégies relatives à la publicité des prix et de la reconnaissance doivent être élaborées en consultation avec elles.

Entreprises et droits humains

>> Éviter de fournir une assistance aux entreprises qui violent les droits des femmes, soit directement, soit par le biais de projets qui portent atteinte aux droits communautaires, fonciers et environnementaux, car ceux-ci touchent les femmes de manière disproportionnée.

>> Reconnaître le déséquilibre de pouvoir entre les défenseuses des droits humains et les communautés qu'elles représentent d'une part, et les entreprises d'autre part, avant de proposer des dialogues et s'assurer que les FDDH donnent leur accord et leur consentement préalables à ces dialogues y compris leur structure et leurs modalités.

>> Encourager et, le cas échéant, exiger de toutes les entreprises financées par l'UE (par exemple, par l'intermédiaire de banques d'investissement et de développement ou dans le cadre de projets) qu'elles fassent preuve de la diligence requise en matière de droits humains, notamment en menant des consultations sérieuses et ouvertes à tous avec les défenseuses des droits humains, en veillant, si nécessaire, à ce que le leadership masculin soit contourné et à ce que la voix des défenseuses et des femmes soit entendue.

Travailler avec les défenseuses des droits humains

>> Aller sur le terrain fréquemment pour consulter les défenseuses basées dans les régions éloignées, les rencontrer autant que possible dans leur lieu de vie et travail. Leur donner de la visibilité, attirer l'attention sur leur travail et les questions qu'elles abordent. Valoriser et rencontrer les FDDH en tant que représentantes de mouvements, même si ceux-ci sont dirigés par des hommes. Proposer un suivi après les missions de terrain, un soutien pratique, un retour d'information; engagez le dialogue avec les autorités locales, les dirigeants, les personnalités publiques, les entreprises et les acteurs non-étatiques.

>> Impliquer spécifiquement les FDDH dans les consultations avec les défenseurs des droits humains. Offrir des espaces sûrs aux défenseuses pour qu'elles puissent partager leurs expériences, même si plusieurs espaces doivent être aménagés.

>> Aider les défenseuses transgenres à obtenir des documents d'identification, par exemple lorsqu'elles doivent voyager pour assister à des événements internationaux ; trouver des solutions avec les défenseuses dans les pays où elles ne peuvent pas voyager sans tuteur masculin ou sans l'approbation des membres de leur famille ; faciliter le voyage accompagné si les FDDH doivent amener des membres de leur famille soit parce qu'elles en sont responsables, soit pour des raisons de sécurité ; vérifier et aider si elles ont des besoins spéciaux en raison d'un handicap ; si elles ont besoin d'une traduction ou d'une assistance spéciale si elles sont issues de minorités/groupes autochtones. En général, contacter de manière proactive les défenseuses pour leur demander quels sont les obstacles auxquels elles sont confrontées et offrir un soutien, et être aussi flexible que possible avec cette assistance, y compris si de très petites mesures sont nécessaires.

>> Visas – faciliter les processus et les procédures de demande pour tenir compte de la moindre mobilité des défenseuses dans de nombreux contextes. Délivrer des visas à entrées multiples pour faciliter la sortie d'urgence des défenseuses des droits humains, en particulier en cas de conflit armé.

>> Aider à créer et à renforcer les mécanismes de suivi afin que la société civile puisse évaluer de manière critique les progrès de leur gouvernement dans l'adoption et l'application des engagements nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux femmes, à la discrimination et à la violence sexiste.

Gestion et rapports

>> Fournir au personnel des ambassades et des missions le temps et les efforts supplémentaires nécessaires pour de telles actions : accorder une attention diplomatique accrue aux défenseuses, en particulier dans les régions éloignées, ou appartenant aux communautés indigènes, aux groupes plus marginalisés,; aux défenseuses LGBTI+, etc. Ces actions demandent plus de temps que le travail cantonné aux capitales avec des défenseurs bien connectés.

>> Fournir aux fonctionnaires et aux diplomates une formation intersectionnelle et sensible à la dimension de genre.

>> Les missions de l'UE devraient s'efforcer de rendre compte du nombre de défenseuses féministes qu'elles ont rencontrées, des types de droits sur lesquels elles travaillent, si elles ont été rencontrées dans la capitale ou dans les régions, du nombre de celles qui sont soutenues et des impacts d'un tel soutien, afin d'affiner et d'améliorer les stratégies et de rendre des comptes.

Financement d'urgence, mesures pratiques

>> Veiller à ce que les délais de réponse aux demandes urgentes de protection des défenseuses des droits humains soient réduits au minimum - une attaque contre une FDDH peut être aggravée par des attaques contre sa famille.

>> Reconnaître que le cadre traditionnel de protection et de violence applicable aux défenseurs diffère dans le cas des FDDH, en particulier dans les contextes où les menaces ne sont pas purement physiques et dans les cas où l'État incite systématiquement à la violence par les membres de la communauté ou par la famille de la défenseuse des droits humains pour tenter de faire cesser son travail.

>> S'abstenir d'insister pour que les défenseuses des droits humains signalent les cas de harcèlement ou de violence à la police ou aux mécanismes de l'État, car les structures et les attitudes patriarcales présentes au sein des autorités peuvent les exposer à des violences supplémentaires ou les ignorer, en particulier si la défenseuse est issue d'un groupe marginalisé ou minoritaire.

>> Revoir les programmes de relocalisation temporaire et les procédures d'obtention de visas afin qu'ils soient facilement accessibles aux FDDH en période de risque et d'urgence. Assurer des procédures rapides, aider les défenseuses à voyager avec leur famille. Soutenir les programmes de relocalisation temporaire que les défenseuses ont créé dans leur propre pays ou région et nouer des liens avec les programmes en Europe, etc. Fournir un accompagnement de/vers l'aéroport avant/après un voyage international, lorsque le risque de représailles est particulièrement élevé, etc.

>> Veiller à ce que les programmes publics/privés soutenus par l'UE pour la sécurité et la protection des défenseurs des droits humains, y compris les programmes de subventions d'urgence, fournissent un éventail complet de mesures d'assistance pour la sécurité physique, professionnelle, numérique et psycho-sociale des défenseuses.

>> Comme les FDDH peuvent avoir besoin de mesures de protection pour les membres de leur famille : se coordonner avec les autres entités qui fournissent une aide d'urgence afin que le coût puisse être entièrement couvert s'il y a des limites de financement.

>> Fournir ou aider à louer des espaces, même occasionnellement, au sein des missions de l'UE ou directement dans les lieux où les défenseuses vivent ou travaillent, car les femmes peuvent être culturellement, financièrement et politiquement empêchées de se réunir dans les espaces publics (en particulier les défenseuses transgenres en raison de la transphobie).

Travailler avec les autorités

>> Encourager le travail des mécanismes indépendants tels que la Commission nationale des droits humains ou la Commission des femmes, lorsqu'elles existent, pour soutenir spécifiquement le travail des défenseuses des droits humains.

>> Plaider pour que les programmes gouvernementaux pour la sécurité et la protection des défenseurs des droits humains intègrent une perspective de genre et répondent aux risques spécifiques et aux besoins de sécurité des femmes défenseuses, en étroite coordination avec les FDDH; demander que ces mécanismes soient dotés de ressources suffisantes, flexibles, rapides et s'étendent à ceux qui sont également harcelés à cause du travail des défenseuses (famille, collègues, etc.) ; faire pression pour que ces programmes fournissent une gamme complète de mesures d'assistance pour la sécurité physique, professionnelle, numérique et psycho-sociale.

>> Exhorter les gouvernements à utiliser la recherche et la documentation effectuées par les défenseuses des droits humains et leurs réseaux qui analysent les composantes spécifiques au genre de la violence à laquelle elles sont confrontées, et à s'en servir lors de l'élaboration de lois et de politiques de protection.

>> Aider à abroger et à mettre fin à une législation trop large et trop vague qui pénalise les droits reproductifs et de santé sexuelle des femmes, ce qui expose les défenseuses de ces droits au risque de criminalisation, soit en raison du manque de clarté entourant les délits punissables, soit en visant directement à limiter, inhiber ou criminaliser le travail de défense des droits humains effectué par les FDDH.

Lutte contre l'impunité

>> Rendre compte des violations visibles contre les femmes défenseuses perpétrées par des acteurs étatiques et non-étatiques ; reconnaître et traiter publiquement le phénomène criminel et social et l'ampleur de la violence contre les FDDH.

>> Faire pression sur les autorités des pays tiers pour qu'elles établissent des registres officiels tenant compte de la dimension de genre sur les attaques contre les défenseurs, et pour qu'elles reconnaissent publiquement toute responsabilité concernant les attaques contre les défenseurs perpétrées par des agents de l'État.

>> Faire pression pour que les violations des droits des femmes, et de ceux qui travaillent sur les droits des femmes ou les questions de genre, commises par des acteurs étatiques et non-étatiques fassent l'objet d'une enquête rapide et impartiale, et que les responsables, y compris ceux qui autorisent ou planifient les attaques, et les auteurs intellectuels soient traduits en justice. Avoir un dialogue politique sur les violations au niveau des autorités le plus approprié (c'est-à-dire au niveau du gouvernement, régional ou local) pour s'assurer que les efforts de plaidoyer sont efficaces et pertinents.

>> Soutenir les défenseuses des droits humains qui sont victimes de la criminalisation (soutien pour des conseils juridiques, campagnes de lutte contre la diffamation, présence aux audiences du tribunal, assistance diplomatique pour les programmes d'hébergement, etc.) Appeler les Etats à appliquer toutes les autres mesures qui ont été recommandées à l'égard des défenseurs des droits humains (DDH), telles que : s'abstenir de criminaliser leur travail et d'adopter des lois et des mesures qui rendent plus difficiles les activités de la société civile et le travail professionnel en matière de droits humains; respecter et promouvoir les droits d'association et d'expression ; enquêter systématiquement sur les violations commises à l'encontre des DDH. Identifier les lois régressives et les mesures étatiques qui ont une charge spécifique sur les défenseuses des droits humains, en particulier dans le contexte des menaces à leur sécurité, de l'arrestation, de la détention, de l'interrogatoire sans procédure régulière ou de la représentation etc. et soulever ces questions avec les autorités.

>> Appeler les Etats à faire preuve de diligence raisonnable dans la prévention du harcèlement et des attaques contre les défenseuses, et à créer des environnements favorables dans lesquels elles peuvent travailler ; à s'abstenir de harceler les défenseuses qui interagissent avec les institutions internationales et la société civile, ainsi que leur entourage (familles, collègues, etc.). Encourager le travail des mécanismes indépendants tels que les commissions nationales des droits humains ou des femmes, lorsqu'elles existent, pour soutenir spécifiquement le travail des FDDH. .

>> Promouvoir des projets, des lois et des actions qui améliorent et développent la documentation des violations contre les défenseuses afin de permettre une meilleure compréhension du phénomène et de promouvoir le dialogue sur celui-ci et sur les solutions possibles (prévoir des mesures de protection supplémentaires pour celles qui font ce travail car il les expose particulièrement vis-à-vis des autorités).



Programmation/aide

>> Fournir un soutien financier général, sans restriction, à long terme - qui soutient à la fois les activités/besoins programmatiques et de sécurité - pour les défenseuses des droits humains, leurs organisations et leurs mouvements sociaux.

>> Mettre un accent particulier sur le financement des FDDH qui réponde aux besoins individuels et collectifs en matière de soins afin de garantir la durabilité de leur militantisme. Dans les appels à propositions, les demandes de subvention et les demandes de budget pour le financement de projets, encourager et permettre des apports, des mesures et des coûts spécifiques pour répondre aux besoins globaux de sécurité et qui ne diminuent pas le financement total du projet.

>> Aider à renforcer les réseaux informels et formels de soutien aux femmes défenseuses et à ceux qui travaillent sur les droits des femmes ou les questions de genre. En cas d'attaque, elles peuvent contribuer à assurer la sécurité immédiate des FDDH. Il peut s'agir de disposer de régimes de financement souples qui permettent également de financer des groupes non-enregistrés, ou d'inclure ces réseaux dans des projets.

>> Aider à soutenir le développement et la diffusion d'outils et de matériels pour la protection des FDDH adaptés aux réalités locales. Examiner avec les défenseuses quels types de besoins et de mesures de protection collective pourraient être mis en œuvre.

>> Financer et soutenir les efforts des défenseuses pour améliorer leur profil, leur visibilité, la sensibilisation du public à leur travail, leur rôle sociétal, etc. Promouvoir des campagnes pour lutter contre les préjugés à l'encontre du travail et des activités des défenseuses.

>> Aider à financer des stratégies de sensibilisation et de lutte contre la violence qui touche les défenseuses dans les espaces familiaux et communautaires, ainsi qu'au sein des organisations et des mouvements.

>> Fournir aux femmes une formation à la protection numérique, spécifiquement adaptée aux types de harcèlement qu'elles rencontrent en ligne ; soutenir le recrutement et la formation de femmes formatrices.

>> Soutenir le renforcement des capacités des organisations dirigées par des femmes - en particulier celles des communautés plus rurales et marginalisées, telles que les mouvements LGBTI+ - afin qu'elles puissent mieux concourir à obtenir des financements, et notamment dans les domaines de la gestion financière et de la documentation.

>> Créer des mécanismes de recours efficaces dans le cadre des programmes de l'UE pour les FDDH afin de dénoncer les violations en toute sécurité et de garantir une action et une réparation rapides et efficaces.

Exemples de composantes de programmes d'aide qui sont sensibles au genre pour les défenseuses des droits humains

- consulter les défenseuses des droits humains sur les appels à propositions pour s'assurer que le langage et le contenu correspondent à leurs besoins et réalités
- modérer les exigences des calendriers ou d'impact excessifs dans les projets, qui peuvent entraîner une surcharge de travail/un stress supplémentaire
- veiller à ce que les indemnités de personnel, de déplacement et d'installations soient proportionnelles au travail prévu
- veiller à ce que les salaires et les congés payés soient suffisants
- permettre des dépenses suffisantes pour les revenus essentiels non-salariaux : fonds de pension, assurance médicale / visites, contributions aux dépenses de garde d'enfants, mesures psycho-sociales (psychologues, animateurs d'équipe / médiateurs)
- permettre des dépenses pour la formation d'équipes et les retraites, le réseautage et le partage de stratégies avec d'autres défenseuses des droits humains et organisations
- prévoir des projets contenant:
 - des mesures de sécurité spécifiques pour les défenseuses (frais d'accompagnement, déplacements en toute sécurité, infrastructures, assistance juridique, besoins de réhabilitation, frais de logement temporaire (y compris la famille), conseils spécialisés pour les FDDH ayant subi des violences, des violences sexuelles et des agressions sexistes
 - fonds de solidarité (aide au soutien familial en cas d'arrestation/disparition/perte d'emploi...), compensation pour l'assistance de la communauté/famille/collègues en cas de risque/besoin...la prévention (évaluation des risques et de la sécurité, formation à la sécurité et au bien-être, formation à l'auto-défense, évaluations physiques et juridiques)
 - mettre en place des activités supplémentaires autour de la visibilité, notamment par le biais de réunions régulières avec les diplomates, ou d'événements
 - mettre en place des fonds d'urgence distincts (ou un fonds de réaction rapide interne) pour réagir aux crises inattendues en matière de sécurité et/ou de santé
 - accepter les analyses de risques préparées par les organisations et les personnes de confiance des FDDH
 - intégrer les mesures de protection communautaires dans le cadre des mesures de protection
 - prévenir les situations de discrimination, de harcèlement et de violence sexuelle de la part des fonctionnaires chargés de définir ou d'appliquer les mesures de protection des FDDH (en particulier lorsque des agents de sécurité sont affectés) et sanctionner toute action induite



Notes de fin

1 <https://undocs.org/fr/A/RES/68/181>

2 Ibid.

3 Kvinna Till Kvinna rapporte que “Il est également devenu de plus en plus difficile de soulever et de discuter des droits sexuels et reproductifs des femmes au sein des Nations Unies, ou même de parler d'égalité des sexes. Le terme “genre” est devenu fortement lié à la promotion de l'homosexualité et à la destruction des valeurs familiales traditionnelles.” et “Les résolutions de l'ONU adoptées par le Conseil des Droits de l'Homme à Genève contiennent de dangereux affrontements entre les droits humains individuels des femmes, d'une part, et les valeurs traditionnelles et familiales, d'autre part.”

4 Assemblée générale des Nations unies, CDH, Quarantième session, *Situation des femmes défenseuses des droits humains- Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme*, 2019.

5 Ibid.

6 Red Lac Trans, *La nuit est un autre pays : Impunité et violence contre les femmes transgenres défenseuses des droits humains en Amérique latine*, 2012

7 <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/132/12/PDF/G1813212.pdf?OpenElement>

8 JASS, *Les femmes défendent la terre, la vie et l'égalité*

9 https://defendingwomen-defendingrights.org/wp-content/uploads/2014/03/WHRD_IC_Global-Report_2012.pdf

10 Nations Unies, *Défenseurs des droits humains: Protéger le droit de défendre les droits humains* (Fiche d'information 29 des Nations Unies)), 2004

11 Kvinna till Kvinna, *Etouffer le mouvement - Réduire l'espace pour les droits des femmes*, 2018

12 JASS, *Les femmes défendent la terre, la vie et l'égalité*

13 Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des Droits de l'Homme, Quarantième session, *Situation des femmes défenseuses des droits humains - Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme*, 2019

14 AWID, *Les femmes défenseuses des droits humains face aux industries extractives*, 2017

15 JASS, *Repenser la protection, le pouvoir et les mouvements*, 2017

16 “Corps, territoires et mouvements de résistance en Mésoamérique”
RAPPORT 2015-2016 SUR LES ATTENTATS CONTRE LES DDH -
Initiative mésoaméricaine pour les femmes défenseuses des droits humains

17 Registre méso-américain des agressions contre les femmes défenseuses des droits de l'homme

18 HCDH, <https://www.ohchr.org/en/issues/women/wrgs/pages/hrdefenders.aspx>

19 Kvinna till Kvinna, *Sécurité intégrée : le manuel*, 2001

20 Ibid.

21 JASS, *Repenser la protection, le pouvoir et les mouvements*, 2017



Follow Front Line Defenders on Facebook, YouTube, Twitter and Instagram

www.facebook.com/FrontLineDefenders
www.twitter.com/FrontLineHRD
www.youtube.com/FrontLineHRD
www.instagram.com/frontlinedefenders/



www.frontlinedefenders.org

f **FRONT LINE**
DEFENDERS

BOÎTE À OUTILS POUR L'UE SUR

LES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

Dublin

Front Line Defenders - Head Office
Second Floor, Grattan House
Temple Road Blackrock A94 FA 39
Co. Dublin, Ireland

Tel: +353-1-212-3750

Email: info@frontlinedefenders.org

Brussels

Front Line Defenders - EU Office
Square Marie-Louise 72
1000 Brussels
Belgium

Tel: +32-230-9383

Email: euoffice@frontlinedefenders.org